

Résultat des permutations: aucune amélioration!

Cette année, sur les 16 741 demandes de changement de département pour la rentrée 2017 (16 482 en 2016), seules 4 009 (3 948 en 2016) ont obtenu satisfaction, soit un taux de 23,94 % (23,95 %). Si on revient plus de 10 ans en arrière, le taux de satisfaction des permutations était de 42,74 % (soit presque deux fois plus). Quand cela va-t-il cesser ?

Si les calibrages (1) étaient plus élevés, le taux de satisfaction pourrait augmenter. Il s'agit donc bien d'une volonté politique de limiter les mutations.

Preuve en est, l'augmentation du taux de mutation accordée en Seine-Saint-Denis (largement insuffisant toutefois) qui est passé de 14,83 % en 2016 à 17,19 % en 2017. Ce sont bien les recrutements aux concours et l'augmentation du nombre de postes qui a permis cette progression (ne nous leurrions pas, ces postes ont été « volés » aux autres départements de France).

Toutefois, dans certains départements, ce taux chute de façon vertigineuse. Pour exemple, en Eure-et-Loir, le taux est de 8,97 % (19,60 % en 2016) ; 10,91 % dans l'Allier (16,22 % en 2016).

Le taux de satisfaction des rapprochements de conjoints est de moins de 49 % cette année (47 l'année dernière). Cela signifie que, dans l'Education nationale, plus de la moitié des collègues en rapprochement de conjoints sont encore séparés. Pour le SNUDI-FO, c'est inacceptable.

(1) – Calibrage : nombre de mutations accordées en entrée ou en sortie (hors permutation terme à terme).

Des conséquences désastreuses et intolérables pour des milliers de collègues

Des milliers de collègues se demandent – alors qu'ils souhaitent muter depuis de trop nombreuses années et n'ont toujours pas obtenu leur permutation – comment ils vont pouvoir rejoindre leur famille. Quel espoir les collègues peuvent-ils encore avoir ? Dans de nombreux cas, les collègues sont contraints de prendre une disponibilité pour pouvoir avoir, enfin, une vie de famille normale. Le SNUDI-FO revendique le droit à mutation pour tous, et notamment pour les mutations légales (handicap, rapprochement de conjoints...). Il portera cette revendication à tous les niveaux, nationaux et départementaux.

Comment expliquer cette dégradation depuis 5 ans ?

Pour résoudre le problème des mutations non satisfaites qui perdure d'année en année, il n'existe qu'une solution : le recrutement massif de fonctionnaires stagiaires qui entraînerait une plus grande fluidité dans les mutations.

Or, malgré les effets d'annonce, on constate qu'à tous les niveaux le compte n'y est pas... les classes sont de plus en plus surchargées, le remplacement se réduit comme peau de chagrin, les RASED sont exsangues, les conditions de travail se dégradent d'année en année.

Alors que le ministère se refuse à garantir le droit à mutation inter départemental, le gouvernement prépare une ordonnance pour imposer la mobilité forcée inter ministérielle et entre les trois versants de la Fonction publique....

Le problème des permutations ne peut être dissocié des autres problèmes de l'Education nationale.

Avec un tel résultat, il est possible que la phase des exeat-ineat (à laquelle le SNUDI-FO invite tous les collègues qui n'ont pas obtenu satisfaction à participer) soit également très réduite au vu de l'expérience des années précédentes. Comme tous les ans, le SNUDI-FO demandera que le Ministère impose des exeat-ineat en nombre conséquent aux départements.

42 % de satisfaction en 2005 – entre 21 et 25 % (2) depuis 5 ans.

Ces résultats remettent en cause le droit à mutation.

Ils sont la conséquence du manque de postes et de la politique d'austérité appliquée à tous.

(2) - 25,12 % en 2012 ; 21,29 % en 2013 ; 23,09 % en 2014 ; 21,67 % en 2015 ; 23,95 % en 2016

Montreuil, le 9 mars 2017